



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice :29
Présents : 19
Représentés:9
Absents : 1

Le Jeudi 19 Août 2021, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez de Chaussée, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER,**

Etaient présents :

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Hervé VILLARD, Mme Karine MIEUSSET (En visioconférence), M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN (En visioconférence), M. Yvonick PLAUD, Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT (En visioconférence), M. Denis DUCROZ, M. Vincent ORGEOLET

Absent(e)s représenté(e)s :

M. Bernard OLLIER donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Claude JACOT donne pouvoir à M. Laurent COLLIGNON, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Éric FOURNIER, Mme Juliette MARTINEZ donne pouvoir à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. Patrick DEVOUASSOUX donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Elisabeth CHAYS donne pouvoir à Mme Michèle RABBIOSI, Mme Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à Mme Charlotte DEMARCHI, M. Olivier NAU donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle COLLE donne pouvoir à M. Denis DUCROZ

Absente excusée :

Mme Françoise TRAPPIER

Secrétaire de séance : Mme Léa DEVOUASSOUX

ADMINISTRATION GENERALE

. Installation d'un nouvel élu au sein du Conseil Municipal

M. Denis Ducroz est installé en tant que conseiller municipal au sein de l'assemblée.

. Election d'un nouvel élu au sein des commissions municipales

M. Denis Ducroz est proposé au sein de la commission des finances, en remplacement de Monsieur Jean Fabre, élu démissionnaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. Eric Fournier fait le point avec la charge virale enregistrée à la station d'épuration, la compare avec la région AURA, légèrement inférieure.

Il remercie les services en charge du centre de vaccination, ouvert depuis le 10 Août.

Madame Aurore Termoz donne les chiffres du centre de vaccination et s'associe aux remerciements exprimés par M. le Maire, services municipaux, services extérieurs.

M. le Maire remercie les organisateurs du Bicentenaire de la Compagnie des Guides et fait part de la suite prévue en septembre.

M. le Maire évoque également le Cosmojazz et sa bonne organisation, il remercie tous les acteurs.

M. Hervé Villard évoque le rapport du GIEC, et la synthèse qui a été rédigée à l'attention des décideurs. Il donne les chiffres d'évolution des températures, les risques naturels et les conséquences sur les glaciers. Il fait part des applications des recommandations au niveau local, et des efforts qu'il faudra poursuivre. M. le Maire confirme ses propos.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

. Délégation de service public - Rapport annuel du chalet-buvette du Rocher des Mottets - Année 2020

M. Laurent Collignon donne lecture du texte. Il le précise en conseillant à ses collègues de s'y rendre.

M. Plaud précise que beaucoup d'efforts ont été faits par le gestionnaire actuel, cette buvette sera remise en concurrence en 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

. Délégation de service public - Rapport annuel du refuge de Bellachat- Année 2020

M. Laurent Collignon donne lecture la présentation. Il complète par les problèmes d'alimentation en eau rencontrés et le bivouac pratiqué à côté qui génère des dépôts d'immondices.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

GESTION DES RISQUES

. Structure d'aide à la gestion des risques avalanches sur le RD 1506 au droit du Col des Montets

MM. Laurent Collignon et Denis Ducroz quittent la salle.

M. Éric Fournier présente la délibération et évoque le marché lancé par la commune. Il s'agit d'un renouvellement d'un marché déjà lancé, destiné à assurer la sécurité du Col des Montets.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Madame Isabelle Colle, MM. Claude Jacot, Denis Ducroz, Laurent Collignon.

TRAVAUX

. Autorisation de travaux Immeuble la Tournette Maison des Artistes

M. Yvonick Plaud donne lecture de la délibération.

M. François-Xavier Laffin demande l'estimation du coût, souhaite avoir le budget d'exploitation de la maison des artistes et souhaiterait avoir des précisions sur les partenaires extérieurs ainsi que sur la date d'ouverture.

M. Yvonick Plaud répond que le business plan relève de la SAEM, que cette délibération concerne le propriétaire des locaux. Un conseil d'administration de la SAEM sera prochainement convoqué et les éléments seront alors fournis ainsi qu'un point sur les conventions. Pour le budget des travaux, il faudra attendre le résultat de l'appel d'offres en cours.

Ne prend pas part au vote : Madame Juliette Martinez.

Abstentions : Madame Isabelle Matillat, MM. François-Xavier Laffin, Olivier Nau, Vincent Orgeolet.

. Démolition et reconstruction chalet de la pétanque

M. Jonathan Chihi-Ravanel présente le projet de délibération.

« À la suite d'un incendie d'origine volontaire le 5 novembre 2017, le bâtiment dit « Chalet de la Pétanque » a été détruit. Situé au chemin des Gourgnés, il était mis à disposition de l'association sportive de pétanque, ainsi que les sanitaires publics qui étaient à proximité. Après enquête de la gendarmerie et résultat de l'expertise des assurances, la situation s'est soldée par une indemnité portant sur un montant de 53 585 euros TTC au bénéfice de la collectivité. À la suite du versement de cette indemnité, il a été décidé de reconstruire un nouveau bâtiment en lieu et place du chalet existant. Le bâtiment sinistré sera démoli et un bâtiment similaire sera reconstruit, auquel sera associé un sanitaire préfabriqué automatique, habillé en bois de manière identique à la façade du chalet pour une intégration de qualité dans son environnement. Le nouvel équipement, avec l'adjonction des sanitaires publics aura une surface totale de 45,73 m², pour un montant estimé à 102 000 euros TTC. Cet équipement sera opérationnel, si vous approuvez cette délibération ce soir, pour fin mai 2022. La réalisation de cet équipement est soumise aux autorisations d'urbanisme suivantes : Permis de démolir et Permis de construire. Le conseil municipal, est appelé à valider le dossier présent et à autoriser M. le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes et à signer tout document en rapport avec cette opération.

M. Vincent Orgeolet s'interroge sur le budget qui aurait permis de créer deux toilettes H/F.

M. Jonathan Chihi-Ravanel répond qu'il s'agit de toilettes automatiques non genrés.

M. François-Xavier Laffin confirme les propos de M. Vincent Orgeolet et demande des précisions sur les délais.

M. Jonathan Chihi-Ravanel répond que le chantier sera terminé en mai 2022.

M. Yvonick Plaud donne les chiffres des remboursements des assurances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

. Règlements de fonctionnement des établissements petite enfance

Madame Aurore Termoz donne lecture du projet de délibération et en précise les termes.

« Cette délibération vise à soumettre à votre approbation le RI pour les établissements d'accueil des jeunes enfants gérés par la commune. Le document qui vous est présenté ce soir est le fruit de la fusion et l'uniformisation des textes existants de chacune des structures, actualisé en raison de l'ouverture de la crèche des P'tits Damous sur la Plateforme d'Argentière. Pour les crèches, le règlement intérieur vient compléter :

- le projet éducatif qui sert à faire connaître le sens et la direction donnés pour l'accueil des jeunes enfants par le gestionnaire : il traduit la prise en compte des évolutions sociales concernant non seulement la place de l'enfant dans la société, le rôle des structures d'accueil mais aussi les attentes concernant l'éducation ;
- et le projet social, qui définit tout ce que la structure fait d'autre que l'accueil des enfants (notamment le travail autour de la parentalité et à ce titre, je reviendrai vers vous pour vous inviter à la conférence de Jean Epstein cet automne organisé sur l'initiative de nos éducatrices de jeunes enfants et le rôle de la structure dans son environnement.

Le règlement qui vous est présenté ce soir rappelle les structures portées par la ville : 3 multi accueils (Argentière, Jean Franco, les Pèlerins), 1 microcrèche dans l'ancienne poste des Praz, et la crèche familiale.

Pour mémoire, nous disposons ainsi de 140 places d'accueil homologuées, avec des amplitudes horaires allant au maximum de 7h30 le matin à 19h. Ces 140 places permettent d'accueillir plus de 320 enfants, les besoins sur la commune étant fortement marqués par la saisonnalité et des horaires atypiques.

Le règlement intérieur définit également les différents types d'accueil :

- l'accueil régulier
- l'accueil dit ponctuel qui permet de s'ajuster à des besoins occasionnels des familles
- l'accueil d'urgence, notamment en terme social.

Il est également précisé les modalités d'inscription, les modalités de contractualisation et d'obtention de places en crèche qui prend en compte la date d'ancienneté de la demande, le temps de garde requis, l'âge de l'enfant, la date et le mode d'accueil souhaités. Les modalités d'accueil sont définies et j'insiste sur le taux d'encadrement appliqué par la ville d'une professionnelle pour 5 enfants ne marchant pas encore, et d'une professionnelle pour 8 enfants de plus de 18 mois. Pour ceux qui ont suivi les débats autour de « pas de bébés à la consigne », sachez que nous sommes très attachés à ce taux d'encadrement.

Sont précisés également les points relatifs à l'hygiène, la santé, les repas et vaccination.

Le volet financier est également abordé : nous appliquons un tarif horaire basé en fonction des revenus des foyers et établi selon le barème de la CNAF. En moyenne les familles participent à hauteur d'1,9€ par heure, couches et repas fournis, le coût moyen d'une journée de garde s'élève à près de 70 €, la CNAF vient compléter par subvention à la ville la participation famille et le reste à charge qui nous incombe se situe aux alentours de 35% du prix de journée. »

M. le Maire remercie les services en charge de ce secteur et la petite enfance.

M. François-Xavier Laffin confirme le caractère complet de ce document.

Madame Aurore Termoz précise qu'un livret d'accueil est en préparation, et que beaucoup d'activités sont proposées avec des « équipes en or ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

. Décision Modificative n° 3 au vote du Budget Primitif 2021 du Budget Général

M. Yvonick Plaud donne lecture de la délibération et donne des explications sur les différentes lignes.

M. Eric Fournier commente les aspects « logement » avec la préemption des Saubérands, la sécurisation des Posettes, avec le reste à charge important pour la commune.

Madame Charlotte Démarchi précise le sujet des Saubérands, et complète par des informations sur les avancées des programmes de logement :

« Lors du Conseil Municipal du 28 mai dernier nous vous informions de l'exercice du droit de préemption sur le bâtiment du 36 chemin des Saubérands. Nous n'avons aujourd'hui pas encore décidé du montage de logement choisi, ni quel produit. Nous sommes toujours en réflexion bien qu'éclairés par l'outil de démocratie participative issu du travail de Jonathan et qui a permis de récolter de précieuses informations par le biais d'un questionnaire alors rempli par nos administrés, s'agira-t-il donc :

- BRS ?
- BRL ?
- Habitat participatif ?

Au regard des réponses apportées nous tâcherons d'élaborer un schéma innovant certes mais qui répondra surtout au mieux aux aspirations de chacun. Une étude de faisabilité sera effectuée, pour utiliser au mieux les surfaces, en fonction du projet.

En ce qui concerne le programme des Favrand, dans le cadre du plan de relance, un appel à projets a été lancé par l'Etat pour le « recyclage foncier des friches ». La Commune a donc sollicité une subvention à ce titre qui lui a été attribuée pour le montant non négligeable de 100 000 €. Somme, rappelons-le, destinée à financer une opération de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé située aux Favrand Promenade Marie Paradis sur lesquels sont construits les anciens ateliers municipaux à ce jour libres de toutes occupation. Nous travaillerons donc avec le bailleur social Haute-Savoie Habitat et le cabinet d'architecte ARIA. Le début des travaux de ces 6 logements est prévu au printemps 2022 avec une livraison au printemps 2023. Une visite sur place a permis de définir la volumétrie et de rencontrer le voisinage, l'intégration dans le site étant l'une des priorités.

A ces 6 logements, viendront s'ajouter les 2 logements prévus dans l'ancienne école des Grassonnets à Argentière. Ce dossier avance bien et les travaux commenceront au début de l'année 2022. Le permis de construire sera déposé en septembre, un échange a déjà eu lieu avec l'architecte sur les plans et esquisses, qui ont été validés. »

M. Eric Fournier donne un élément complémentaire. Il a reçu le nouveau Directeur Départemental des Territoires, à qui il a rappelé l'importance du zonage, il sera fondamental de résoudre cette iniquité territoriale. Il n'est pas exclu d'aller plus loin, toutes les tentatives ayant échoué à l'amiable.

Madame Charlotte Démarchi précise la notion de commune plutôt que de station.

La délibération est adoptée est adoptée à l'unanimité.

. Décision Modificative n° 2 au vote du Budget Primitif du Budget SPIC PARKINGS

M. Yvonick Plaud présente le projet de délibération.

M. Vincent Orgeolet s'interroge sur le parking du Grépon, et demande à l'assemblée où elle en est de la réflexion sur la création d'un nouveau parking.

M. Philippe Charlot-Florentin précise qu'il fallait d'urgence améliorer la situation actuelle, en terme de capacités, mais que la réflexion évolue malgré le contexte de la zone inondable.

M. Eric Fournier confirme qu'il s'agit ainsi de réfléchir sur les évolutions des flux à 15 ou 20 ans. Une réflexion est toujours en cours sur les bus et trains, la convention de service public avec l'actuel concessionnaire arrive à son terme et ce sera l'occasion de redébattre de ce sujet. Il complète par la volonté de créer une ZFE, où nos collectivités souhaitent aller au-delà de l'obligation. La collectivité ne se contentera pas de vignette type crit'air. Les collectivités de l'Arve se sont entendues pour pousser une ZFE, et, avec l'Etat, ne pas en rester aux critères des véhicules, mais également de réfléchir aux flux touristiques et des résidents. M. Eric Fournier souligne l'origine des touristes, une majorité vient de Haute-Savoie. On assiste à une croissance légère de ce flux.

Quel outil arrivera-t-on à poser sur le plan réglementaire, en anticipation ? Comment avancer sur des outils de gestion des flux pour éviter de construire des places que l'on n'aurait pas forcément à faire ? Il faut optimiser le nombre de places et réaliser de petits aménagements. Le nettoyage, la signalétique ... pour mieux utiliser l'existant. On se posera la question avec les commissions transport de la communauté de communes, du conseil municipal, voir ce qu'on est capable de faire. Le site est très contraint, avec les avalanches, les inondations. Les contraintes extérieures sont fortes. Pourra-t-on innover avec la ZFE ?

M. Eric Fournier avait entendu des propos sur le fonds intermodal, il répond que l'on avance, et qu'avec les autres collectivités, on s'est entendu. Il y a peu de chance que le dossier juridique puisse avancer mais on s'entendra politiquement, ce qui permettra d'être plus fort aux côtés d'autres collectivités. Une politique de stationnement n'est qu'un petit aspect d'une politique globale de circulation.

M. François-Xavier Laffin espère un projet cohérent au Grépon, la situation actuelle n'est pas valorisante, ni pour le touriste ni pour l'habitant, il y a urgence. Combien de places aura-t-on avec ce projet ? On a supprimé des places de stationnement sans en recréer, il faut agir vite.

M. Eric Fournier indique que le nombre de places supprimées n'est pas très important. La commune veut garder la main sur le stationnement, et gardera la gestion en interne. Ce serait facile de privatiser, on ne le fera pas, on gère bien et on gardera notre mode de gestion. Il rappelle qu'il s'est engagé comme conseiller municipal parce qu'il existait un projet de création de parking au Tour. Depuis, on a avancé mais il regrette que le projet récemment proposé par la collectivité n'ait pas été retenu.

Il informe aussi qu'un débat en Conseil Municipal aura lieu d'ici à la fin de l'année.

Contre : Madame Isabelle Matillat, MM. François-Xavier Laffin, Olivier Nau, Vincent Orgeolet.

GESTION DU DOMAINE

. Convention de mise à disposition d'emprises destinées à abriter les installations de fibre optique

M. Eric Fournier donne lecture du projet de délibération.

Il précise la situation actuelle et l'installation de la fibre optique à Chamonix et le programme d'installation.

XPfibre, notre délégataire est engagé contractuellement à livrer 3 000 prises d'ici fin septembre.

Le dernier planning fourni en juin annonçait seulement 2700 prises fin septembre puis 7 000 fin novembre (sur les 22 000 environ que compte la CCVCMB).

Les engagements contractuels en nombre de prises sont au niveau de l'ensemble de la CCVCMB et non par commune.

Ces prises ne seront pas commercialisées instantanément.

Les travaux ont lieu actuellement principalement sur les zones les moins fréquentées par le tourisme sur les communes des Houches, de Servoz et de Vallorcine.

A Chamonix, c'est en discussion avec les services pour trouver des axes secondaires ou les prestataires peuvent travailler sans gêner la voirie.

Nous n'avons pas encore la répartition géographique exacte des prises qui seront livrées, cela dépendra des aléas rencontrés sur le terrain.

Cependant, le délégataire essaiera de privilégier les zones prioritaires, celles qui ont un faible débit ADSL actuellement.

A Chamonix, il s'agit principalement des Praz et des Tines, et dans une moindre mesure des Bossons et de Montroc.

Si actuellement il est compliqué pour les élus et les agents de répondre aux questionnements des particuliers, la situation va s'améliorer en septembre.

Un site internet dédié au projet permettra le suivi du projet, avec un espace FAQ et un mail de contact.

Dès octobre, les actualités du projet seront publiées sur le site pour connaître l'avancée des travaux.

Le réseau sera tiré jusqu'en limite de domaine public, le raccordement final sera réalisé par l'opérateur du client (Orange, SFR, Free, ...)

Pour les copropriétés, une convention est prévue avec XPfibre pour les autoriser à déployer (gratuitement) la fibre dans les communs des résidences.

De nombreuses copropriétés n'ont pas encore conventionné avec le délégataire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Pour

Servitude de passage d'un réseau électrique souterrain - Chemin du Clos du Savoy

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Servitude de passage d'un réseau électrique souterrain - Les Mouilles

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. Information au Conseil Municipal des décisions de non-préemption du 25 juin 2021 au 6 août 2021 inclus

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption du 25 Juin au 6 Août 2021 inclus.

. Information au Conseil Municipal des décisions de non-préemption des fonds de commerce du 25 juin 2021 au 6 août 2021 inclus

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption des fonds de commerce du 25 Juin au 6 Août 2021.

. Information au Conseil Municipal des signatures des baux et conventions

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des signatures des baux et conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.



La secrétaire de séance,

Léa Devouassoux.